

pas cru bon de prévoir une plus grande continuité en ce qui concerne la forme de l'inspection. Je suis surpris qu'aucune disposition n'ait été prise en vue de la formation de ces inspecteurs et de la continuité de leur emploi. Je n'ai jamais été particulièrement en faveur d'une expansion de la fonction publique mais je voudrais faire remarquer que le savoir et la continuité font partie intégrante de cette institution, organisme régulier dont le personnel est engagé par une commission.

Je mets en garde les honorables députés contre le danger d'accepter le recours aux prérogatives du ministre qui nommera les inspecteurs à sa guise. Si un inspecteur fait ce que le ministre lui dit de faire, s'il aime son travail et que celui-ci lui plaît, il ne quittera pas ce genre d'occupation. Mais le ministre aura-t-il toute la conscience voulue pour donner des instructions aux inspecteurs? Veillera-t-il de près à ce que les inspecteurs s'acquittent loyalement de leur tâche?

Je reconnais que le ministre est très compétent et très capable, mais je ne pense pas que son travail lui laisse le temps de bien surveiller la situation. En attendant, on nous demande d'étudier un document législatif qui a trait à la sécurité de tous nos concitoyens empruntant nos routes et on nous dit que les inspecteurs chargés d'appliquer ces 29 normes seront choisis, mais à titre très temporaire et sur une base bien limitée à mon sens. Je ne crois pas que ce soit satisfaisant.

Le but de ce projet de loi est excellent. Je n'ai aucun doute là-dessus. Il faudra trouver des inspecteurs patients, dévoués et vigilants. Dans sa forme actuelle, ce bill fleure le patronage politique, le ministre pouvant agir à son goût. Mais j'ai pleine confiance au ministre.

Des voix : Bravo!

M. Horner: Mais il peut changer demain. Je décèle des signes d'esprit partisan dans son jugement. Cela peut être pire la semaine prochaine, encore pis le mois suivant et il est possible que je devienne méfiant, bien que je ne sois pas généralement soupçonneux.

Des voix: Oh, oh.

M. Horner: Ou un nouveau ministre peut être nommé demain. L'ancien ministre des Transports a démissionné parce qu'il était dégoûté. I voulait siéger comme indépendant à l'arrière-banc des libéraux parce qu'ils s'amusaient tellement—ils ont de telles possibilités de participation. La direction de la sécurité routière, embauchée et payée par le gouvernement actuel, fut créée par l'ancien ministre des Transports qui a tellement été dégoûté qu'il a démissionné. Quelle assurance

avons-nous alors de la permanence du ministre actuel quand on considère la nature de la fonction et les aléas qui gouvernent son parti. C'est pourquoi je lui dis qu'il peut être assuré que quand le sujet sera abordé à la Commission des Transports, c'est-à-dire, la question des inspecteurs nommés par lui à sa discrétion, nous avons l'intention de l'étudier à fond. Je peux lui dire également que toute la question des 29 normes, les recherches nécessaires pour les énoncer, et toutes les nouvelles normes, car on en réclamera probablement d'autres, feront également l'objet d'un examen en profondeur.

La pollution de l'air par les automobiles deviendra l'un de nos problèmes majeurs à mesure qu'avancera la décennie actuelle. La santé et la sécurité sur les routes sont réellement, à mon avis, l'un des problèmes majeurs des 20 dernières années, et le problème deviendra toujours plus aigu. Les députés ont le devoir d'étudier cette nouvelle loi, pour s'assurer que les mesures proposées ne sont pas simplement une façade visant à donner une bonne image de la situation ou à satisfaire les exigences du public, mais qu'elles nous vaudront réellement des avantages importants et qu'elles seront de temps à autre mises à jour selon que l'exigera l'évolution des circonstances et des normes.

Toute la question de la pollution fera l'objet d'une étude permanente. Depuis cinq ou six ans, nous avons constaté que les normes visant les automobiles se sont améliorées régulièrement. Il se peut qu'en 1971 ou 1972, les véhicules fabriqués et vendus aux États-Unis devront être conformes à des normes plus rigoureuses encore en ce qui concerne les dispositifs anti-polluants. Cela illustre la nécessité de poursuivre la recherche et c'est une autre raison d'examiner avec soin toute la question des nominations faites à la discrétion du ministre. A mon avis, les nominations de ce genre ne sont pas conformes au but précis du bill qui est d'assurer la sécurité du trafic routier pour tous ceux qui conduisent ces véhicules sur nos routes.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Ce projet de loi est important et les Canadiens, je crois, y prendront un vif intérêt. Il subira des hausses et des baisses avant de parvenir avec efficacité à éliminer en partie la tuerie qui a lieu sur nos grandes routes.

Fait intéressant à noter, M. Ralph Nader et le *Consumer Report* des États-Unis ont probablement eu plus de mérite à faire connaître au grand public les aspects dangereux des automobiles que toutes les enquêtes menées au Canada ou aux États-Unis. Ils ont tous deux eu recours à la force de l'opinion publique. Au cours du débat, on a fait des com-